

Pour diffusion immédiate
Le 20 mai 2016

La nouvelle Loi sur l'aide financière aux étudiants a été sanctionnée

WHITEHORSE — La nouvelle *Loi de 2016 sur l'aide financière aux étudiants* a été sanctionnée hier, après son adoption par l'Assemblée législative du Yukon. La nouvelle *Loi* remplace l'ancienne *Loi sur l'aide financière destinée aux étudiants* et conclut le processus de révision entrepris en mars 2015.

« Nous avons abondamment consulté les étudiants, les parents, les gouvernements des Premières nations, le Collège du Yukon et d'autres partenaires et parties intéressées », a déclaré le ministre de l'Éducation, M. Doug Graham. « La nouvelle *Loi* établit un équilibre entre les questions et les préoccupations de divers groupes, et garantit que le financement est géré d'une manière financièrement responsable. »

En vertu de la nouvelle *Loi*, l'aide financière fournie dans le cadre de la Bourse du Yukon ne sera plus allouée sur une base annuelle, trimestrielle ou semestrielle, mais plutôt hebdomadaire. Au total, les étudiants pourront recevoir de l'aide financière durant un maximum de 170 semaines de périodes d'étude. Les étudiants n'ont plus l'obligation d'obtenir une certaine moyenne pour recevoir le plein montant de la bourse. De plus, le rôle du comité d'aide financière aux étudiants a été élargi afin d'inclure l'examen des questions touchant l'achèvement des études secondaires ou l'obtention de l'équivalence de niveau secondaire.

En ce qui concerne la nouvelle *Loi*, la consultation, qui a eu lieu auprès du public et des principaux intervenants du monde de l'éducation ainsi que des principaux partenaires en matière de financement du Yukon, s'est déroulée entre mars et juin 2015. Les consultations auprès des gouvernements des Premières nations se sont poursuivies jusqu'en août 2015. Les commentaires nous sont parvenus par l'intermédiaire d'un sondage en ligne, auquel ont répondu 685 personnes. Nous avons également tenu 22 rencontres en personne avec des représentants des gouvernements des Premières nations et des intervenants principaux, y compris le Collège du Yukon. Dans un premier temps, des recommandations découlant des réponses au sondage ont été présentées aux partenaires et aux parties intéressées aux fins de rétroaction, pour finalement, dans un deuxième temps, orienter directement l'élaboration de la nouvelle *Loi*.

« La nouvelle *Loi sur l'aide financière aux étudiants* favorisera l'accès aux études postsecondaires pour tous les étudiants du Yukon, ce qui permettra d'augmenter les chances de réussite de chaque apprenant », a souligné la vice-présidente à l'enseignement et aux services aux étudiants au Collège du Yukon, M^{me} Deb Bartlette.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les modifications et sur le processus qui a mené à ces dernières, veuillez consulter la page Web du ministère de l'Éducation portant sur l'aide financière destinée aux étudiants.

Pour en savoir plus : Aide financière pour étudiants

-30-

Renseignements :

Dan Macdonald
Communications
Conseil des ministres
867-393-6470
dan.macdonald@gov.yk.ca

Jason Mackey
Communications
Éducation
867-332-8547
jason.mackey@gov.yk.ca

Communiqué numéro 16-206

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.